



## **BULLETIN D INSCRIPTION**

A nous retourner dûment rempli à :  
Secrétariat de l'AFCOR  
Angélique FOURNIGAULT  
BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1  
Tél : 06 49 72 74 04

Numéro DIRECCTE 11 75 44595 75  
Réf. Action DPC : 14351900001

### **FORMATION : Formation Nationale de Radioprotection des patients aux rayonnements ionisants.**

#### **SESSION 5 :**

**E-learning janvier au 10 mai 2019 et Journée présentielle le jeudi 20 juin 2019**

Lieu : Auditorium à l'Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris 15ème (75)

Coût : 400€

**Inscription avant le 8 avril 2019 selon les disponibilités**

**PARTICIPANT** (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut :  Salarié  Libéral

Titre :  Docteur  Professeur  Physicien Médical  MERM  Dosimétriste

Nom Prénom

Téléphone E-mail :

N°ADELI/RPPS :

Adresse Professionnelle :

Service :

#### **PRISE EN CHARGE**

A titre personnel\* (formation financée par le participant)

Adresse personnelle .....

Au titre du DPC \*: (Les libéraux s'inscrivant sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr), doivent envoyer le chèque qui sert d'acompte et nous rembourserons la part que l'ANDPC nous versera après le contrôle de la session)

Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue\*  
Par organisme gestionnaire/Association – préciser « nom et adresse »

.....

Besoin d'une convention\*

non

oui - préciser adresse mail du service destinataire .....

Facture à libeller à l'ordre de\* :

Participant

Autre –préciser service destinataire

#### **PAIEMENT**

Ci joint la somme de Euros

Règlement libellé à l'ordre de l'AFCOR

Je soussigné(e)

accepte les modalités d'inscription

Date et signature

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la journée présentielle, la documentation, les codes d'accès aux modules e-learning, et repas mentionnés au programme. Le début de la formation s'entend du jour de l'attribution des codes d'accès à la fin de la journée présentielle. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent. Toute annulation doit être communiquée par écrit. En cas de dédit du participant à moins de 25 jours avant la journée présentielle, l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation. En cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité. L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

\* Validez d'une croix la ligne correspondante